



Machine hs, pas de salaire

Par **resto rapid**, le **16/06/2015** à **14:54**

bonjour,

suite à une panne de notre machine principale (je travaille dans la restauration rapide et le four est tombé en panne), nous avons dû fermer le magasin 4 jours.

a l'ouverture la responsable nous fait plusieurs propositions:

- déduire les heures non travaillées de nos congés payés
- ou les les rattraper car elle estime que se sont des heures que nous lui devons.

sa démarche est -elle justifiée?

par avance merci pour vos réponses.